

La psychothérapie remboursée par l'assurance de base : état de la situation

Etat au 14 juin 2022

De quoi s'agit-il ?

En Suisse, on estime que près de 27% de la population (soit plus de deux millions de personnes) souffre de troubles psychiques, dont plus de la moitié (soit plus d'un million de personnes) a besoin de soins. Seules une petite moitié ont accès aux soins ; on estime à au moins 500'000 personnes n'ayant pas accès aux soins. Selon l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN), les maladies psychiques figurent parmi les affections les plus fréquentes et les plus handicapantes. D'un point de vue économique, les coûts sont estimés à plus de 7 milliards de francs par an.

La prise en charge précoce et professionnelle des personnes atteintes de troubles psychiques est primordiale. Agir vite et bien, c'est éviter de voir les troubles devenir chroniques ou de nécessiter des interventions plus lourdes, comme l'hospitalisation. Agir vite et bien, c'est aussi une réduction des coûts économiques et sociétaux, comme l'absentéisme au travail.

Une offre de soins insuffisante

Aujourd'hui, l'offre en psychothérapie est inférieure à la demande – en particulier pour les jeunes et les enfants, ainsi que dans les régions périphériques. Suite à la pandémie, les demandes de consultation pour les jeunes et les enfants ont encore augmenté, aggravant le manque de places en psychothérapie.

Le problème est exacerbé par le système en place : seuls les psychiatres peuvent facturer leurs prestations sur l'assurance de base. Les psychologues psychothérapeutes ne peuvent le faire que lorsqu'ils travaillent en délégation d'un psychiatre, c'est-à-dire comme employés du psychiatre, dans son cabinet.

Ainsi, non seulement l'attente pour un accès aux soins est longue, mais en plus, la psychothérapie est plus difficilement accessible à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de la payer de leur poche. Cela engendre une médecine à deux vitesses.

Une situation préoccupante : quelques chiffres

- Sur la plateforme 147.ch de Pro Juventute, 7 à 8 adolescents avec des pensées suicidaires s'annoncent chaque jour au premier trimestre 2022. Tendance à la hausse.
- Selon un sondage effectué au printemps 2021 par la clinique de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Université de Zürich, les jeunes patientes et patients atteints de troubles psychiques doivent attendre trois, six, parfois douze mois pour obtenir une place en thérapie.
- 78% des parents et adolescents interrogés dans cette étude ont indiqué que l'offre en places de thérapie était beaucoup trop réduite. Avant la pandémie, ils étaient 38% déjà à trouver l'offre insuffisante.

Le modèle de la prescription, partie de la solution

Le Conseil fédéral a reconnu le problème et a décidé de changer ce système : le modèle dit de prescription a été avalisé. A l'avenir, les psychologues psychothérapeutes pourront facturer directement leurs prestations sur l'assurance de base, sur ordonnance médicale. Pour cela, ils travaillent en indépendant et ont besoin d'une admission cantonale.

Ce nouveau système permet l'accès aux soins à toutes les personnes de manière équitable, les prestations étant prises en charge par l'assurance de base.

Grâce à ce système, le nombre de psychothérapeutes offrant des prestations remboursées par l'assurance de base devrait augmenter – palliant le manque d'offres actuel et permettant la prise en charge précoce et professionnelle des patientes et patients atteints de troubles psychiques.

Une explosion des coûts ?

Augmenter l'offre en psychothérapie remboursée par l'assurance de base engendre des coûts supplémentaires. L'OFSP a estimé ces coûts à 170 millions. Sachant que les coûts globaux de l'assurance de base s'élèvent à plus de 30 milliards et que les coûts totaux de la santé s'élèvent à plus de 80 milliards, il est clair que les coûts supplémentaires engendrés par le modèle de prescription sont très faibles. En contrepartie, une prise en charge précoce et professionnelle des troubles psychiques permet de compenser largement les coûts supplémentaires et engendre des économies considérables pour toute la société.

Une psychothérapie est une psychothérapie

Psychologues psychothérapeutes ou psychiatres : l'offre en psychothérapie est la même. Les deux professions ont suivi une formation semblable pour pratiquer la psychothérapie. Les psychiatres ont suivi des études de médecine avant de se spécialiser en formation postgrade pendant 6 ans. Les psychologues psychothérapeutes ont obtenu un master en psychologie avant de se spécialiser en formation postgrade pendant 4 à 6 années. Pour pouvoir être remboursés par l'assurance de base, les psychologues psychothérapeutes doivent avoir suivi au moins 3 ans de formation clinique dans leur formation postgrade.

Conditions pour une mise en œuvre réussie

Pour mettre en place ce nouveau système, il faut un catalogue tarifaire qui décrit toutes les prestations d'une psychothérapie – comme les séances de thérapie, online ou en présentiel, les interventions d'urgence, la rédaction des rapports et l'échange avec les autres prestataires de soins en vue d'une coordination de la prise en charge. Il faut également une valeur tarifaire qui permettent aux psychologues psychothérapeutes de pratiquer en indépendants, au sein d'un cabinet propre.

Pour cela, comme le prévoit la loi, les assureurs et les associations de psychologues avec H+ Les Hôpitaux de Suisse se sont mis à la table des négociations. Le 28 mars 2022, les partenaires se sont mis d'accord sur une structure tarifaire devant être mise en œuvre le 1^{er} juillet 2022.

Des assureurs qui font cavaliers seuls...

Mais de manière inattendue et sans information préalable aux associations des psychologues, santésuisse/tarifsuisse avec CSS ont envoyé début avril une demande aux cantons pour la fixation de tarifs provisoires avec une structure tarifaire qui n'avait rien à voir avec ce qui avait été discuté.

La structure tarifaire proposée est incomplète et n'est pas applicable en pratique. Il manque des prestations élémentaires, comme les interventions de crise ou les consultations en ligne. Le tarif proposé aux cantons s'inspire du tarif en délégation, ce qui est beaucoup trop bas pour une activité indépendante, et n'est donc pas réaliste. Non seulement les tarifs Tarmed

sont dépassés, mais en plus une activité d'employé dans un cabinet (psychothérapie de délégation) ne peut en aucun cas être comparée à une activité d'indépendant.

Le résultat est une structure tarifaire qui ne permet pas aux psychologues psychothérapeutes de facturer leurs prestations et un tarif trop bas pour exercer une activité indépendante.

La proposition de santésuisse/tarifsuisse et de CSS n'a rien d'une solution. Elle ne fait qu'aggraver une situation déjà dramatique. Cela est inacceptable pour les patientes et les patients.

...et un accord trouvé avec d'autres

Les associations de psychologues avec H+ Les Hôpitaux de Suisse ont continué les négociations avec curafutura/HSK et sont parvenus à un accord avec une valeur tarifaire de 154.80 CHF l'heure (valeurs du point tarifaire de 2.58 CHF). Basée sur la structure tarifaire négociée, le tarif fixé est un compromis pour apporter une réponse urgente au cruel manque de places en psychothérapie et permettre aux psychologues psychothérapeutes de commencer leur travail en indépendant dès le 1er juillet 2022, en attendant les tarifs définitifs. La valeur tarifaire est encore jugée trop basse par les associations de psychologues et H+ pour une activité indépendante (coordination avec les autres prestataires de soin, intervention d'urgence, responsabilité complète du cas, assurances sociales, formation postgrade renforcée, administration, etc.) ; cela devra être pris en compte pour les négociations définitives.

Pour les associations de psychologues et H+, cette solution doit être un signal à tous les partenaires. Les associations de psychologues avec H+ demandent aux cantons et à la Confédération de fixer pour toute la Suisse le tarif proposé avec la structure tarifaire détaillée. Dans un même temps, les associations Psy avec H+ enjoignent santésuisse/tarifsuisse et CSS de retirer leur proposition et de se joindre à la proposition négociée.